



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. limitée
16 avril 2014
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2014

23-27 juin 2014, Genève

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Ordre du jour provisoire annoté, liste des documents
et plan de travail**

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Table des matières

<i>Point</i>	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire annoté et liste des documents	3
1. Questions d'organisation	3
<i>Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</i>	3
2. Rapport annuel de l'Administrateur.	3
3. Plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017	4
4. Rapport sur le développement humain.	4
5. Fonds d'équipement des Nations Unies.	4
6. Volontaires des Nations Unies	5
7. Évaluation	5
8. Programmes de pays du PNUD et questions connexes.	6
<i>Débat consacré au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)</i>	7
9. Rapport annuel du Directeur exécutif	7
10. Plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017	8
11. Évaluation	8
12. Questions financières, budgétaires et administratives	9
13. Programmes de pays et questions connexes	10



	<i>Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets</i>	12
14.	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	12
	<i>Débat commun</i>	12
15.	Audit et contrôle internes	12
16.	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	13
17.	Questions diverses	14
	Plan de travail provisoire – Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS – session annuelle de 2014	15

Ordre du jour provisoire annoté et liste des documents

Point 1

Questions d'organisation

Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de sa session annuelle de 2014 et donnera son aval au plan de travail pour la session, tel que présenté par son secrétaire. Il souhaitera sans doute aussi adopter le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2014. Un projet de rapport a été distribué aux membres du Conseil, pour observations; celles qui ont été reçues à temps figurent dans le texte définitif du rapport.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté, liste des documents et plan de travail ([DP/2014/L.2](#))

Rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2014 ([DP/2014/9](#))

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2014 ([DP/2014/10](#))

Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Conformément aux décisions 2013/11, 2012/9 et 2011/14 du Conseil d'administration, le rapport annuel de l'Administrateur présente les résultats de l'organisation durant l'année 2014 et recense les défis relevés et les enseignements tirés de l'exécution du programme. Il fournit un aperçu des résultats institutionnels et de développement, portant notamment sur les contributions du PNUD et les enseignements tirés. Il expose les résultats de développement dans les domaines ci-après : i) voies de développement durable; ii) gouvernance démocratique inclusive et efficace; et iii) renforcement de la résilience, un accent particulier étant mis sur un ensemble de thèmes passerelles communs au plan stratégique pour la période 2008-2013 et au nouveau plan stratégique pour 2014-2017. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note du rapport et fournir des orientations quant à l'établissement des futurs rapports annuels.

Conformément aux résolutions [59/267](#) et [62/246](#) de l'Assemblée générale, le rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) présente une synthèse de la suite donnée par l'administration aux recommandations formulées par le CCI dans ses rapports publiés en 2013 ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre de recommandations du CCI formulées en 2011 et 2012. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note de ce rapport.

L'annexe statistique contient des données financières détaillées quant au volume actuel des recettes et des dépenses prévues au titre des activités menées dans le cadre des programmes de pays du PNUD, financés par l'ensemble des ressources de base et des fonds extrabudgétaires.

Documentation

Rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique : Exécution et résultats en 2013 ([DP/2014/11](#))

Rapport du PNUD sur la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection en 2013 ([DP/2014/11/Add.1](#))

Annexe statistique ([DP/2014/11/Add.2](#))

Point 3

Plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017

Conformément à l'alinéa a) du paragraphe 12 de la décision 2013/27 du Conseil d'administration relative au plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017, le PNUD présentera un cadre intégré des résultats et des ressources et à ce titre « [affinera] les indicateurs et [définira] les niveaux de référence, les cibles et les objectifs d'étape visés à l'annexe II du plan stratégique ([DP/2013/40](#)), en les ventilant comme il se doit, y compris par sexe et par âge, le cas échéant... ». Ce document comprendra des notes méthodologiques et explicatives en vue de recenser, entre autres, les secteurs où le développement se poursuit, les défis et les prochaines étapes. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre acte de ce rapport et inviter le PNUD à continuer d'affiner le cadre sur la base des données d'expérience, en vue d'un nouvel examen à mi-parcours à la session annuelle de 2016.

Documentation

Cadre intégré de résultats et de ressources

Point 4

Rapport sur le développement humain

Le Directeur du Bureau du rapport sur le développement humain présentera un rapport oral sur les consultations relatives au rapport de 2014, en application de la résolution [57/264](#) de l'Assemblée générale. Il exposera les principales conclusions du rapport et décrira les plans de lancement mondial et autres grands lancements.

Point 5

Fonds d'équipement des Nations Unies

En 2013, année qui a marqué la fin d'un cycle de programmation, le FENU s'est employé essentiellement à affiner ses approches et ses mécanismes en vue d'accroître les incidences de ses interventions dans le contexte du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés et du cadre de développement pour l'après-2015. Tirant parti de ses domaines fondamentaux de compétence, le financement du développement local et le financement inclusif, le FENU a intensifié ses partenariats avec l'Organisation des Nations Unies, au premier chef avec le PNUD ainsi qu'avec d'autres organismes et le secteur privé, pour développer des synergies et optimiser les incidences sur les principaux

objectifs de développement. Le FENU a également étudié de nouveaux canaux de financement supplémentaires aux fins du développement durable, pour acheminer les fonds des investisseurs institutionnels et privés dans les pays les moins avancés. Il a accru son interaction avec les membres du Conseil d'administration en organisant des consultations régulières de parties prenantes qui ont contribué à définir son cadre stratégique pour la période 2014-2017. La situation financière, marquée par une nette augmentation des ressources générales, reste caractérisée par le faible niveau des ressources de base, ce qui compromet la mesure dans laquelle le FENU peut exercer ses mandats d'ordre technique et relatifs à l'investissement dans 40 pays les moins avancés.

Documentation

Rapport sur les résultats du FENU en 2013 ([DP/2014/12](#))

Point 6 **Volontaires des Nations Unies**

Le Conseil d'administration sera saisi du rapport biennal de l'Administrateur concernant le programme des Volontaires des Nations Unies. Ce rapport expose les résultats obtenus par le programme des Volontaires pendant l'exercice biennal 2012-2013 dans les pays où il opère et pour aider les organismes des Nations Unies dans leurs actions de paix et de développement. Au nombre des principaux résultats, on peut citer l'intégration accrue des bénévoles et du bénévolat en tant que puissant facteur de paix et de développement, la poursuite de la mobilisation des Volontaires des Nations Unies aux fins de la paix et du développement, la promotion des partenariats existants et l'établissement d'alliances novatrices dans le système des Nations Unies et ailleurs. L'exercice biennal 2012-2013 a également été l'occasion pour les partenaires de participer à la réflexion, au renforcement et à la transformation du futur programme des Volontaires des Nations Unies. Enfin, le rapport expose les défis et les possibilités qui s'offriront aux Volontaires des Nations Unies au cours du prochain exercice biennal, dans le contexte du nouveau cadre stratégique des Volontaires des Nations Unies pour la période 2014-2017. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être fournir des directives et une orientation concernant les éléments d'une décision, qui figurent dans le rapport.

Documentation

Volontaires des Nations Unies : Rapport de l'Administrateur ([DP/2014/13](#))

Point 7 **Évaluation**

Le rapport annuel 2013 sur l'évaluation analyse les progrès accomplis par le PNUD, le FENU et les Volontaires des Nations Unies dans l'accomplissement des fonctions d'évaluation décrites dans leur politique d'évaluation combinée. Comme indiqué dans le plan d'évaluation à moyen terme qui a été adopté ([DP/2014/5](#)), le Bureau indépendant de l'évaluation du PNUD présente cette année au Conseil d'administration une synthèse du rapport annuel de 2013. Ce document décrit les activités d'évaluation réalisées en 2013 et expose les programmes de travail pour

2014 et 2015. Le texte intégral du rapport annuel sur l'évaluation sera présenté au Conseil d'administration lors d'une consultation qui se tiendra avant la session annuelle de 2015. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision, sur la base des informations figurant dans la synthèse et dans le texte intégral du rapport annuel sur l'évaluation.

Documentation

Rapport annuel sur l'évaluation ([DP/2014/14](#))

Point 8

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil d'administration sera invité à : a) prendre acte de la première prorogation d'une année des programmes de pays de l'Algérie, de l'Argentine, du Liban, de la Libye et de l'Ouganda, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015; b) approuver la prorogation de deux ans du programme du Botswana, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016; c) présenter ses observations, avant l'établissement du texte final, sur les projets de programme de pays de l'Angola, des Comores, du Kenya, du Koweït, de la Tunisie et du Venezuela (République bolivarienne du); et d) conformément à la décision 2013/34 et à la requête présentée ultérieurement par le Gouvernement Kényan, tendant à reporter à la session annuelle de 2014 la présentation et l'examen du projet de programme de pays du Kenya, examiner et approuver, à titre exceptionnel, le projet de descriptif de programme du Kenya.

Documentation

Prorogation de programmes de pays ([DP/2014/15](#))

Afrique

Projet de programme de l'Angola ([DP/DCP/AGO/3](#))

Projet de programme des Comores ([DP/DCP/COM/2](#))

Projet de programme du Kenya ([DP/DCP/KEN/2](#))

États arabes

Projet de programme du Koweït ([DP/DCP/KWT/2](#))

Projet de programme de la Tunisie ([DP/DCP/TUN/2](#))

Amérique latine et Caraïbes

Projet de programme du Venezuela (République bolivarienne du) ([DP/DCP/VEN/2](#))

Débat consacré au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Point 9

Rapport annuel du Directeur exécutif

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi du rapport du Directeur exécutif pour 2013 : Progrès dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013.

La partie I du rapport analyse les progrès du FNUAP au regard des cadres de résultats pour la période 2012-2013, qui ont été élaborés à l'issue d'un examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2008-2013 et expose les défis et les enseignements qu'il a été possible de dégager au cours de la mise en œuvre du plan. En particulier, le rapport expose les progrès relatifs aux réformes et aux engagements du FNUAP, suite à l'examen à mi-parcours. Il décrit le panorama mondial dans le cadre duquel le plan stratégique a été appliqué, puis l'action du FNUAP. Il analyse ensuite les résultats et les compare aux cadres de résultats en matière de développement et de gestion. Il ressort du rapport qu'en 2012-2013, le FNUAP a fait preuve de davantage d'énergie et d'efficacité que durant la période qui a précédé l'examen à mi-parcours en promouvant l'ordre du jour de la Conférence internationale sur la population et le développement, en contribuant à l'accélération des progrès sur la voie de la réalisation de l'objectif 5 du Millénaire pour le développement et en militant en faveur de nouvelles priorités de développement, telles que les questions relatives aux adolescents et aux jeunes. Pour respecter les limites en matière de longueur des documents officiels du Conseil d'administration, le rapport se concentre sur les faits majeurs; des analyses quantitatives et qualitatives ainsi que des informations plus détaillées sur les activités et les résultats du Fonds figurent dans des annexes séparées, disponibles sur le site Web du FNUAP.

La partie I, Add.1 du rapport du Directeur exécutif pour 2013 résume la situation financière du FNUAP en 2013 et présente les statistiques saillantes sur les finances et les programmes du Fonds en 2013. Il est à noter que tous les chiffres relatifs aux informations financières de 2013 sont provisoires. En outre, les chiffres figurant dans le rapport sont conformes à la comptabilité d'exercice intégral adoptée par le FNUAP en 2012, suite à l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur le rapport du Directeur exécutif pour 2013 : Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013. Les éléments d'une décision sont proposés dans le rapport.

La partie II du rapport du Directeur exécutif pour 2013 est intitulée « Rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection en 2013 ». Conformément à la résolution [50/267](#) de l'Assemblée générale, le rapport décrit succinctement la suite donnée par l'administration du FNUAP aux principales recommandations formulées en 2013 par le Corps commun d'inspection dans les six rapports et les notes qui concernent le FNUAP. Le rapport appelle en outre l'attention sur les recommandations spécifiques adressées aux organes délibérants du système des Nations Unies. Sur les 28 recommandations formulées,

24 concernent le FNUAP (20 d'entre elles étant adressées à l'administration du FNUAP et 4 aux organes délibérants).

Documentation

Rapport du Directeur exécutif pour 2013 : Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013 (DP/FPA/2014/5, Part I)

Examen statistique et financier pour 2013 (DP/FPA/2014/5, Part I, Add.1)

Rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection en 2013 (DP/FPA/2014/5, Part II)

Point 10

Plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi, en application de la décision 2013/21, du cadre stratégique 2014-2017 concernant les interventions mondiales et régionales du FNUAP. Ce cadre stratégique présente le mécanisme de responsabilisation, la structure de gouvernance et la vision stratégique concernant les interventions mondiales et régionales du FNUAP durant la période 2014-2017. Il expose également les relations avec le cadre intégré de résultats du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 et comporte une projection des ressources par résultat, ventilée aux niveaux mondial et régional. Pour respecter la limite en matière de documentation officielle du Conseil d'administration, les renseignements ci-après font l'objet d'un additif au cadre stratégique concernant les interventions mondiales et régionales du FNUAP pendant la période 2014-2017 : a) cadres de résultats et de ressources concernant les interventions mondiales du FNUAP, 2014-2017; b) cadres de résultats et de ressources concernant les interventions régionales du FNUAP, 2014-2017.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur le cadre stratégique concernant les interventions mondiales et régionales du FNUAP pendant la période 2014-2017. Des éléments de décision figurent dans le rapport.

Documentation

Cadre stratégique concernant les interventions mondiales et régionales du FNUAP pendant la période 2014-2017 (DP/FPA/2014/8) et additif (DP/FPA/2014/8, Add.1)

Point 11

Évaluation

Le Conseil d'administration sera saisi du rapport annuel sur la politique d'évaluation, au titre de ce point. Conformément à la décision 2013/21, ce rapport présente un examen de la fonction évaluation au FNUAP pendant l'exercice biennal 2012-2013. Il a été établi pendant une période de transition, en raison de l'adoption d'une politique révisée du FNUAP en matière d'évaluation et de la création d'un Bureau indépendant de l'évaluation en 2013.

Le rapport contient des renseignements sur : a) les ressources humaines et financières affectées à l'évaluation au FNUAP; b) les progrès réalisés en matière de

constitution d'une capacité d'évaluation au Fonds; c) les leçons et enseignements essentiels tirés des évaluations du Fonds achevées en 2012-2013; et d) les mesures prises pour faciliter l'emploi des évaluations au FNUAP. Il souligne également les principaux défis et perspectives en matière d'évaluation au FNUAP.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur le rapport annuel sur l'évaluation. Des éléments de décision sont présentés dans le rapport.

Documentation

Rapport annuel sur l'évaluation ([DP/FPA/2014/7](#))

Point 12

Questions financières, budgétaires et administratives

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi : a) de la feuille de route sur la voie d'une politique de contrôle révisée du FNUAP; et b) du Règlement financier et règles de gestion financières révisés du FNUAP.

Le Conseil d'administration a approuvé pour la première fois la politique de contrôle du Fonds des Nations Unies pour la population ([DP/FPA/2008/14](#)) dans sa décision 2008/37. Plusieurs faits nouveaux survenus depuis lors en matière de contrôle justifieraient le réexamen et l'actualisation de cette politique :

a) Les nombreuses décisions prises par le Conseil d'administration depuis 2008 en vue de renforcer la responsabilisation, la déontologie, l'audit, l'investigation et l'évaluation au FNUAP, ainsi que la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale intitulée « Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies »;

b) Les faits nouveaux survenus dans le domaine du contrôle, en particulier des contrôles internes, de la gestion des risques et des normes professionnelles et en matière de déontologie;

c) L'évolution des rôles et des responsabilités des services administratifs participant à l'évaluation, à l'audit et aux investigations au FNUAP;

d) La transparence accrue de l'information, compte tenu de la diffusion publique des rapports d'audit interne;

e) La nécessité de préciser certains termes et certaines notions et de tirer des enseignements de l'application de cette politique depuis 2008.

Le FNUAP cherche à obtenir du Conseil d'administration des orientations concernant l'éventuelle révision de la politique et présente à cet effet, pour examen, une feuille de route qui comporte notamment des renseignements sur les délais et les consultations prévues avec le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a approuvé la révision complète du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP, à sa première session ordinaire de 2012. Le FNUAP suggère que de nouvelles révisions du Règlement et des règles de gestion financière sont maintenant nécessaires, pour les harmoniser pleinement avec les décisions du Conseil d'administration, ainsi que les prescriptions et les structures opérationnelles existantes et émergentes.

Le Conseil d'administration sera saisi du rapport sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP qui, si le Conseil d'administration l'approuve, entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2014.

Le Conseil d'administration sera également saisi du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être : a) adopter une décision sur la marche à suivre pour réviser la politique de contrôle du FNUAP; et b) approuver les révisions au Règlement financier et règles de gestion financière du FNUAP figurant dans le rapport sur cette question. Des éléments de décision figurent dans ces deux rapports.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être également prendre acte : a) du rapport sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière et des modifications des règles de gestion financière exposées dans ce rapport; et b) du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financières du FNUAP.

Documentation

Feuille de route sur la voie d'une politique de contrôle révisée du FNUAP ([DP/FPA/2014/CRP.2](#))

Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP ([DP/FPA/2014/9](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP ([DP/FPA/2014/13](#))

Point 13

Programmes de pays et questions connexes

Le Conseil d'administration sera saisi, pour examen, des descriptifs de programme de pays ci-après : a) Angola, Comores et Kenya (Afrique orientale et australe); b) Sierra Leone (Afrique de l'Ouest et centrale); c) Afghanistan et Timor-Leste (Asie et Pacifique); d) Tunisie (région États arabes); et e) Venezuela (République bolivarienne du) (région Amérique latine et Caraïbes). Il sera également saisi de cinq prorogations de programme de pays concernant notamment : a) le Burundi et l'Ouganda (région Afrique de l'Est et Afrique australe); b) la Guinée-Bissau (région de l'Afrique de l'Ouest et Afrique centrale); et c) l'Algérie et le Liban (région des États arabes).

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre acte des projets de descriptifs de programme pour l'Afghanistan, l'Angola, les Comores, le Kenya, la Sierra Leone, le Timor-Leste, la Tunisie et le Venezuela (République bolivarienne du).

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être également : a) approuver la deuxième prorogation d'une année pour la Guinée-Bissau; b) approuver la prorogation de deux ans du programme pour le Burundi; et c) prendre acte de la prorogation d'une année du programme pour l'Algérie, le Liban et l'Ouganda.

*Documentation**Descriptifs de programme de pays dans la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe*

Descriptif de programme de l'Angola ([DP/FPA/DCP/AGO/7](#))

Descriptif de programme des Comores ([DP/FPA/DCP/COM/6](#))

Descriptif de programme du Kenya ([DP/FPA/DCP/KEN/8](#))

Projets de descriptifs de programme de pays dans la région de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest

Projet de descriptif de programme de la Sierra Leone ([DP/FPA/DCP/SLE/6](#))

Projets de descriptifs de programme de pays dans la région Asie-Pacifique

Projet de descriptif de programme de l'Afghanistan ([DP/FPA/DCP/AFG/4](#))

Projet de descriptif de programme du Timor-Leste ([DP/FPA/DCP/TLS/3](#))

Projets de descriptifs de programme de pays dans la région des États arabes

Projet de descriptif de programme de la Tunisie ([DP/FPA/DCP/TUN/9](#))

Projets de descriptifs de programme de pays dans la région Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme du Venezuela (République bolivarienne du) ([DP/FPA/DCP/VEN/3](#))

Prorogation de programmes de pays dans la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe

Burundi (prorogation de deux ans) et Ouganda (prorogation d'une année) ([DP/FPA/2014/11](#))

Prorogation de programmes de pays dans la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale

Guinée-Bissau (deuxième prorogation d'une année) ([DP/FPA/2014/12](#))

Prorogation de programmes de pays dans la région des États arabes

Algérie (prorogation d'une année) et Liban (prorogation d'une année) ([DP/FPA/2014/10](#))

Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Point 14

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Le rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNOPS pour 2013 expose les résultats concernant les activités opérationnelles et la gestion et montre comment l'UNOPS aide l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires à mener à bien les activités de maintien de la paix et de développement et des activités humanitaires au bénéfice des populations. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision, dont certains éléments figurent dans le rapport.

Documentation

Rapport annuel du Directeur exécutif ([DP/OPS/2014/2](#))

Débat commun

Point 15

Audit et contrôle internes

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi des rapports sur l'audit et le contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Le rapport du FNUAP contient des informations sur les activités menées par le Bureau de l'audit et des investigations pendant l'année achevée le 31 décembre 2013. Comme le Conseil d'administration l'a demandé dans sa décision 2013/24, il indique les titres de tous les rapports d'audit internes publiés pendant l'année ainsi que les appréciations reçues et des détails sur les ressources affectées au Bureau aux fins d'audits et d'enquêtes. En outre, comme le Conseil d'administration l'a demandé dans sa décision 2012/18, il contient également des informations sur les questions importantes concernant la divulgation des rapports d'audit interne. En application de la décision 2011/22 le rapport contient également des informations sur les enseignements tirés des audits conjoints et sur les cas de fraude et les mesures prises en cas de comportement répréhensible; comme par le passé, la réponse de l'administration à ce rapport fait l'objet d'un document distinct (conformément à la décision 2006/13) et le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit figure en annexe du rapport (conformément au document [DP/2008/16/Rev.1](#) sur le système d'application du principe de responsabilité du PNUD.

Le rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle interne du FNUAP en 2013 fait suite aux décisions 2011/23 et 2013/24 ainsi qu'à d'autres décisions pertinentes du Conseil d'administration. Il examine les activités d'audit interne et d'investigation réalisées en 2013 par la Division des services de contrôle. Il fournit des informations sur : a) l'évaluation d'audits portant sur l'exposition du FNUAP aux risques; b) les problèmes importants qu'ont permis de dégager les activités d'audit interne et d'investigation de la Division; c) les investigations, y compris les cas de fraude et

les mesures prises; d) l'examen des recommandations d'audit interne formulées en 2008-2013 et l'état d'avancement de leur application; et e) la divulgation des rapports d'audit interne. Les huit annexes au rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit interne et d'investigation du FNUAP en 2013 sont disponibles séparément sur le site Web du FNUAP. En outre, une réponse détaillée de l'administration au rapport de la Division des services de contrôle interne est disponible séparément sur le site Web du FNUAP. De plus, en application de la décision 2008/37, le rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit du FNUAP et la réponse de l'administration sur ce sujet figurent dans l'additif du rapport de la Division des services de contrôle interne sur les audits internes et les investigations.

Le Conseil d'administration sera également saisi du rapport d'activité des services d'audit interne et d'investigation de l'UNOPS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, présenté par le Groupe de l'audit interne et des investigations. Ce rapport est accompagné de la réponse de l'administration, présentée séparément (conformément à la décision 2006/13) et du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit de l'UNOPS pour 2013.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur les rapports d'audit et d'investigation du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Documentation

PNUD : rapport sur l'audit et les investigations internes ([DP/2014/16](#))

FNUAP : rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités de contrôle interne et d'investigation du FNUAP en 2013 ([DP/FPA/2014/6](#)) et additif ([DP/FPA/2014/6](#), Add.1)

UNOPS : rapport d'activité pour 2013 du Groupe de l'audit interne et des investigations ([DP/OPS/2014/3](#))

Point 16 **Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD,** **du FNUAP et de l'UNOPS**

Le Conseil d'administration sera saisi du rapport des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS au titre de cette question.

Le Bureau de la déontologie du PNUD présente au Conseil d'administration son rapport sur les activités de l'année 2013, en application de la décision 2008/37 du Conseil. Conformément à la circulaire du Secrétaire général intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes ayant une administration distincte » ([ST/SGB/2007/11](#)), le rapport a été examiné par le Comité de déontologie à sa cinquante-cinquième session en février 2014, puis présenté à l'Administratrice du PNUD. Comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2011/24, il comporte des recommandations à l'intention de l'administration tendant à renforcer la culture d'intégrité et de conformité du PNUD. Ce rapport, qui est le sixième rapport annuel présenté par le Bureau de la déontologie depuis sa création en 2007, marque la première année complète d'activité du Directeur, depuis son entrée en fonctions en juin 2012.

Le FNUAP présente le rapport du Bureau de la déontologie pour 2013, en application de la décision 2010/17 du Conseil d'administration. Ce rapport fait la synthèse des activités du Bureau de la déontologie du FNUAP pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Il décrit également, conformément à la décision 2012/19 les tendances des activités obligatoires du Bureau de la déontologie et présente des recommandations à l'administration tendant à renforcer la culture d'intégrité et de conformité du FNUAP. Il a été examiné par le Comité d'éthique à sa cinquante-cinquième session, le 4 février 2010 en application de la circulaire du Secrétaire général intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes ayant une administration distincte » ([ST/SGB/2007/11](#)) puis a été soumis au Directeur exécutif du FNUAP. La réponse de l'administration au rapport du Bureau de la déontologie pour 2013 est disponible séparément sur le site Web du FNUAP.

En application de la décision 2010/17 du Conseil d'administration, le déontologue de l'UNOPS présente au Conseil le rapport sur les activités du Bureau de la déontologie en 2013. Ce rapport a été examiné par le Comité de déontologie des Nations Unies, conformément au paragraphe 5.4 de la circulaire du Secrétaire général intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes ayant une administration distincte » ([ST/SGB/2007/11](#)), telle que modifiée.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et faire des observations sur la façon dont le travail des Bureaux de la déontologie progresse.

Documentation

Activités du Bureau de la déontologie du PNUD en 2013 ([DP/2014/17](#))

FNUAP : rapport du Bureau de la déontologie pour 2013 ([DP/FPA/2014/4](#))

Activités du Bureau de la déontologie de l'UNOPS en 2013 ([DP/OPS/2014/4](#))

Point 17

Questions diverses

**Plan de travail provisoire
Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS**

**Session annuelle de 2014
(23-27 juin 2014, Genève)**

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>	
Lundi 23 juin	10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et plan de travail de la session • Adoption du rapport du Conseil sur les travaux de sa première session ordinaire de 2014 <p>Débat consacré au PNUD Déclaration de l'Administratrice</p>	
		2	Rapport annuel de l'Administrateur <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'Administrateur sur le plan stratégique : exécution et résultats en 2013 • Rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2013 • Annexe statistique 	
	15 heures-18 heures	2	Rapport annuel de l'Administrateur (<i>suite</i>)	
		3	Plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 <ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique pour la période 2014-2017 • Indicateurs, niveaux de référence, objectifs d'étape et objectifs généraux définitifs (décision 2013/12) 	
		7	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur l'évaluation et réponse de l'administration 	
		18 heures-19 heures		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
	Mardi 24 juin	10 heures-13 heures	5	Fonds d'équipement des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les résultats du FENU en 2013
6			Volontaires des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur 	
15 heures-18 heures		4	Rapport sur le développement humain <ul style="list-style-type: none"> • Avancement des consultations relatives au rapport sur le développement humain (résolution 57/264 de l'Assemblée générale) 	

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
		8	Programmes de pays du PNUD et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Projets de descriptifs de programme de pays • Prorogations de programmes de pays
	<i>18 heures-19 heures</i>		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
Mercredi 25 juin	10 heures-12 heures		Débat conjoint
		15	Audit et contrôle internes <ul style="list-style-type: none"> • Rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et les investigations internes et réponses de l'administration
		16	Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS <ul style="list-style-type: none"> • Rapport des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités menées en 2013 et réponses de l'administration
	<i>12 heures-13 heures</i>		<i>Consultations du PNUD sur l'examen quadriennal complet sur la masse critique</i>
	15 heures-18 heures		Débat consacré au FNUAP Déclaration du Directeur exécutif
		9	Rapport annuel du Directeur exécutif <ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Directeur exécutif pour 2013 : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013 • Examen statistique et financier pour 2013 • Rapport sur les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2013
	<i>18 heures-19 heures</i>		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
Jeudi 26 juin	10 heures-13 heures	9	Rapport annuel du Directeur exécutif (<i>suite</i>)
		10	Plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017 <ul style="list-style-type: none"> • Cadre stratégique pour les interventions mondiales et régionales du FNUAP pendant la période 2014-2017 (décision 2013/31)
		11	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur l'évaluation
	15 heures-18 heures	12	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Feuille de route sur la voie d'une politique de contrôle révisée du FNUAP

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
			<ul style="list-style-type: none"> • Règlement financier et règles de gestion financière révisés du FNUAP • Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier et règles de gestion financière du FNUAP
		13	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Projets de descriptifs de programme de pays et prorogation de programmes de pays
	<i>18 heures-19 heures</i>		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
Vendredi 27 juin	10 heures-11 h 30		Débat consacré à l'UNOPS Déclaration du Directeur exécutif de l'UNOPS <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel du Directeur exécutif
	11 h 30-13 heures		
	15 heures-18 heures	17	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des décisions
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du projet de plan de travail de la seconde session ordinaire de 2014 • Clôture de la session